



ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le Moulin fortifié de Canet (Aude)  
cadastré au plan communal sous le N°490 et  
ses abords immédiats cadastrés sous les N°  
488, 489 et 491,

sont classés parmi les sites et monuments naturels  
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou  
pittoresque. En ce qui concerne l'immeuble bâti  
la mesure s'applique aux façades et toiture.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département d  
de l'Aude, ainsi qu'aux propriétaires  
intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son  
exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation  
d u site classé.

- 9 JUIL 1913

Paris, le

Par délégation,  
le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général des  
Beaux-Arts,

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

Canet. —

— Tour du moulin fortifié (*Inv. MH* : 13 avril 1948). Moulin fortifié et ses abords immédiats (parcelles n<sup>os</sup> 488, 489, 491 du cadastre). En ce qui concerne l'immeuble bâti, la mesure s'applique aux façades et toiture (*S. Cl.* : 9 juillet 1943); parcelles n<sup>os</sup> 487 et 490 du cadastre (*S. Ins.* : 11 décembre 1942).

DÉPARTEMENT

d AUDE

COMMUNE

d CANET D'AUDE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES  
CADASTRE

3

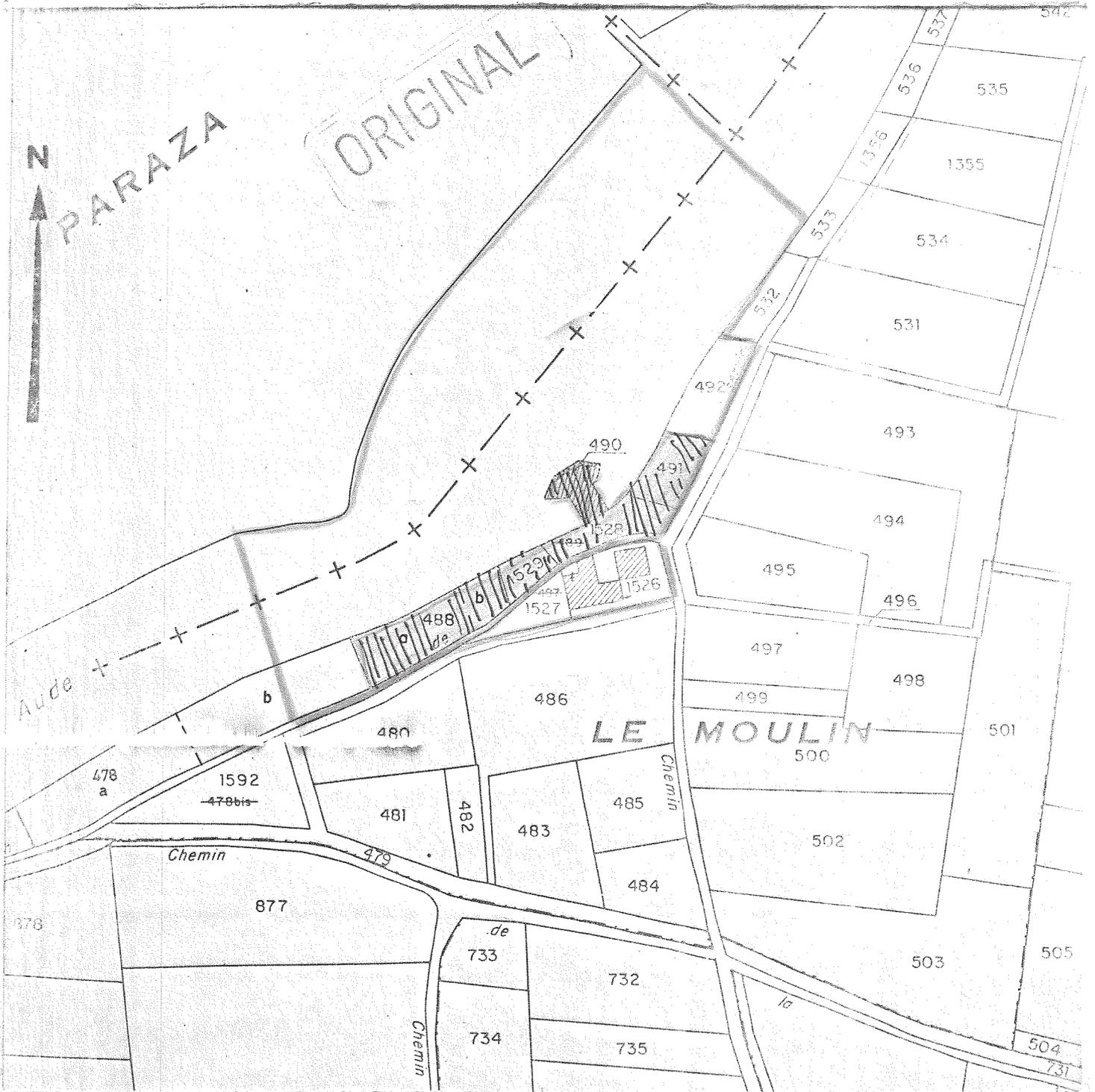
6816 T  
(Sept. 1970)

Section A

2.<sup>e</sup> Feuille

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/2500



N° d'ordre au registre de constatation des droits 21435

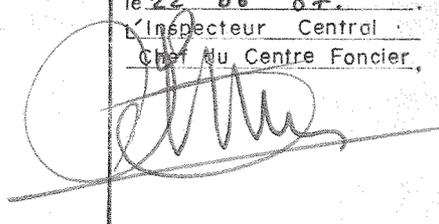
Coût du présent extrait : 7 Foo

Cochet du Service d'origine :



 Site ouest  
 Site d'est

Extrait certifié conforme au plan cadastral  
 - à la date ci-dessous (1).  
 - à la date du 1<sup>er</sup> janvier 19 87.  
 A NARBONNE,  
 le 22 06 87.  
 L'Inspecteur Central  
 Chef du Centre Foncier.



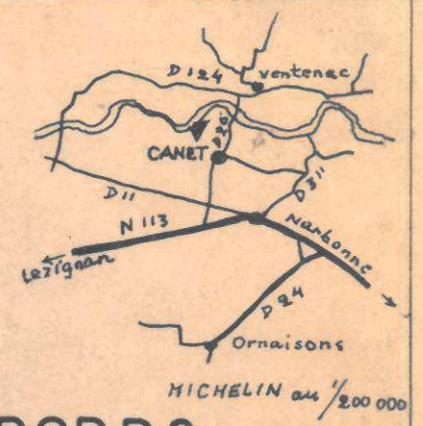
(1) Rayer la mention inutile.

DIRECTION DE L'  
ARCHITECTURE

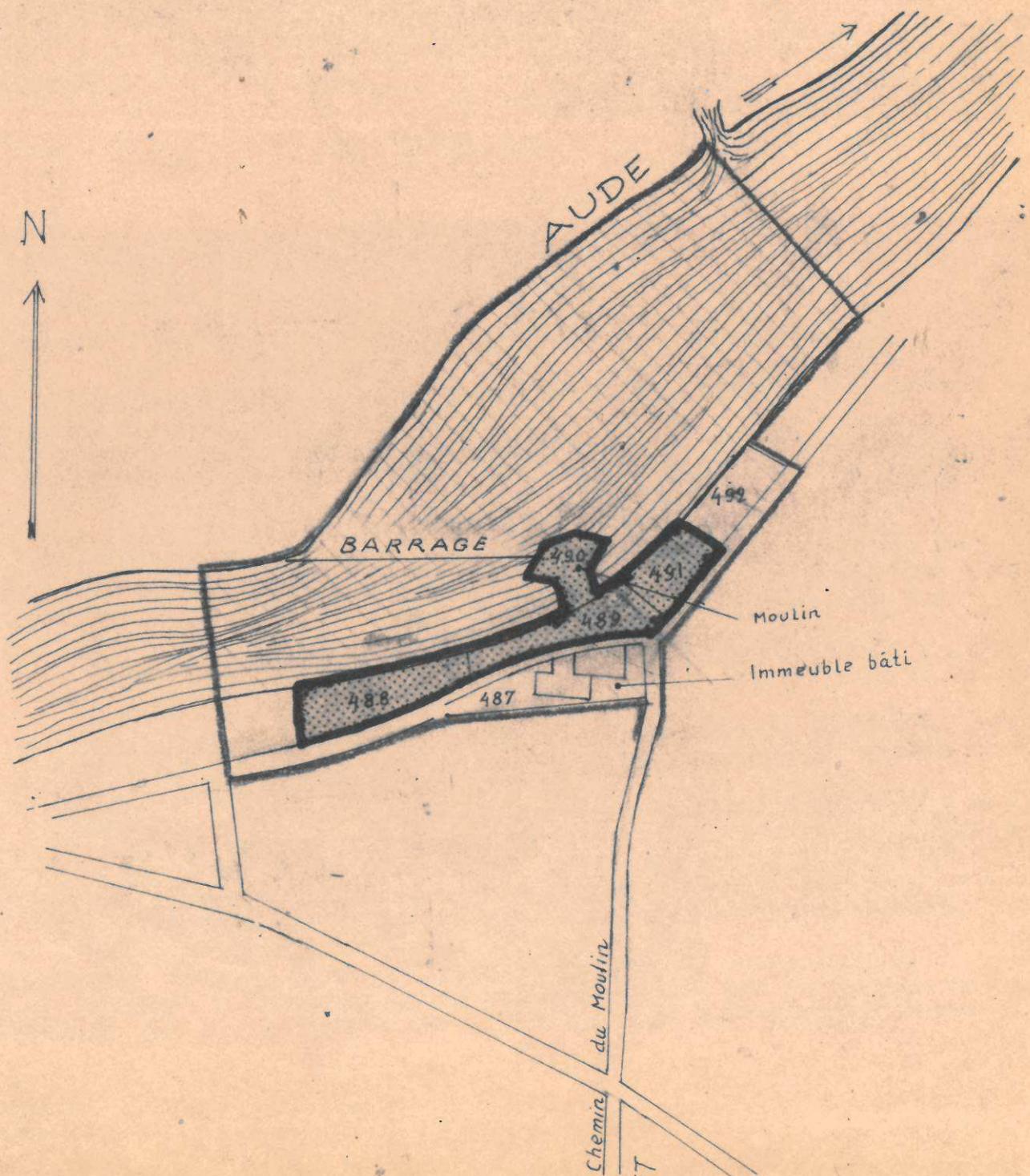
SITES

# AUDE CANET

CANTON : NARBONNE  
ARRONDI<sup>T</sup> : NARBONNE



## LE MOULIN FORTIFIÉ ET SES ABORDS



partie inscrite

Echelle : 1/2.500

SECTION : A-2

partie classée

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé à CANET (Aude) par le Moulin fortifié et ses abords, compris dans le périmètre délimité comme suit :

- au Nord, par la rive gauche de l'Aude ;
- à l'Est, par une ligne droite coupant perpendiculairement le cours de l'Aude à la hauteur du confluent avec le ruisseau venu du Nord - puis, la rive droite jusqu'à l'angle N de la parcelle 492, la limite NE de cette parcelle, le chemin parallèle au fleuve jusqu'au chemin du Moulin - ce chemin jusqu'à l'angle SE de la parcelle 487.
- au Sud, la limite Sud de cette parcelle, puis le chemin longeant la parcelle 488 jusqu'à sa rencontre avec le chemin de traverse parallèle au chemin du Moulin.
- à l'Ouest, par une ligne droite fictive tracée dans le prolongement du chemin de traverse et coupant le cours de l'Aude.

L'inscription vise le plan d'eau et les berges de l'Aude, le sol, les plantations, le barrage, les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis, compris sur les parcelles cadastrales n° 487 à 492 du village

Arrêté du 11 Decembre 1942

Le moulin fortifié de Canet (Aude) cadastré au plan communal sous le N° et ses abords immédiats cadastrés sous les N°S 488, 489 & 491 sont classés parmi les sites et monuments naturels.....

En ce qui concerne l'immeuble bâti, la mesure s'applique aux façades et toitures

Arrêté du 9 Juillet 1943